

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 17 novembre 2023 à 20h00**

Convocation : 10 novembre 2023.

**Présents** : BARBOUX Hervé, BARBAN Catherine, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUBERT Lolita pouvoir à DORLÉANS Thierry, BIGOT Benoît pouvoir à BARBOUX Hervé, LE FRÊNE Patrick pouvoir à LACROIX Eric, VIGNAUD Jean-Luc pouvoir à LORTHIOS Claudette

**Absents excusés** : /

**Absents** : AUGU Pierre-Jean

**Retard** : /

METIVIER Fabien a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1 – Election d'un Adjoint au Maire
- 2 – Indemnité d'un Adjoint au Maire
- 3 – Contrat de maintenance porte automatique accueil mairie
- 4 – Renouvellement de la convention de partenariat pour la promotion Randonnée Pédestre
- 5 – Convention CAUE pour l'Eglise
- 6 – Tarifs communaux – concessions avec caveau
- 7 - Devis travaux mairie

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 20 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**1 - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE****Délibération n° 2023/59**

**Vu** les articles L2122-7 et L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2020/31 relative à la détermination du nombre des adjoints,  
**Vu** la délibération 2020/33 relative à l'élections des Adjoints au Maire,  
**Vu** la démission de ses fonctions de Seconde Adjointe au Maire présentée par Madame AUBERT Lolita le 21 octobre 2023 et le courrier d'acceptation de Monsieur Le Préfet de Loir-et-Cher en date du 30 octobre 2023 et reçu en mairie le 3 novembre 2023,

**Considérant** que le conseil municipal s'est prononcé pour le remplacement de l'Adjoint démissionnaire,

Il est procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

**Candidate déclarée :**

Madame Catherine BARBAN

**1ER TOUR DE SCRUTIN**

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> : .....	12
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : .....	0
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> : .....	12
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> : .....	7
<b><u>A obtenu</u></b> :	
Madame Catherine BARBAN .....	12

Est élue : Mme Catherine BARBAN, Adjointe au Maire de la commune de Vallières-les-Grandes

Madame Catherine BARBAN occupera la fonction de 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

**2 - INDEMNITES D'UN ADJOINT****Délibération n° 2023/60**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n° 2023/59 du 17 novembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'une nouvelle Adjointe au Maire,

**Vu** le procès-verbal en date du 17 novembre 2023 constatant l'installation d'une nouvelle Adjointe au Maire,

**Considérant** que pour une commune de 999 habitants et moins, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.7 % soit 437.19 € (valeur au 1er juillet 2023),

**Considérant** qu'il y a lieu de déterminer les taux des indemnités allouées aux adjoints qui ont reçu des délégations.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de la 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, au taux suivant :

*Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales*

- 3<sup>ème</sup> Adjointe : 5.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit à titre indicatif 217 € (arrondi).

**DIT** que l'indemnité de fonctions pourra être perçue dès que l'Adjointe au Maire aura reçu délégations du Maire de Vallières-les-Grandes.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **3 - CONTRAT DE MAINTENANCE PORTE AUTOMATIQUE MAIRIE**

#### **Délibération n° 2023/61**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de maintenance pour la porte automatique installée à l'accueil de la mairie. La maintenance préventive des portes automatiques est obligatoire.

Monsieur Le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise RECORD pour les visites de prévention et un montant annuel de 276 € HT.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE** le contrat de maintenance avec l'entreprise RECORD pour les visites de prévention et un montant annuel de 276 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **4 - ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES PEDESTRES – CONVENTION CDRP DE LOIR-ET-CHER 2024-2027**

#### **Délibération n° 2023/62**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a confié la valorisation du Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées pédestres (PDIR) de Loir-et-Cher conjointement au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher (CDRP 41) et à l'Agence de Développement Touristique Val de Loire (ADT).

A ce titre, dans le cadre de la mission qui lui est déléguée par sa fédération de tutelle et conformément à la mission confiée par le Conseil Départemental, le CDRP 41 a mis ses compétences techniques à la disposition de l'ensemble des Collectivités du département, pour la mise en œuvre et la promotion d'itinéraires de randonnées pédestres sur leur territoire.

A cet effet, une convention tripartite a été signée avec le CDRP 41 et la Communauté de communes Val de Cher Controis, pour déterminer précisément les engagements de chacun.

Celle-ci arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, afin de poursuivre cette action sur la commune, il est proposé au Conseil municipal de renouveler à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 4 années, la mission du CDRP 41 par conventionnement tripartite avec ce dernier et la Communauté de communes Val de Cher Controis, qui en assurera le financement en tant que maître d'ouvrage du projet.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée relative à la promotion de la randonnée pédestre,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le CDRP 41 et la Communauté de communes Val de Cher Controis.

### **5 - CONVENTION CAUE - Pré-diagnostic de l'église Saint-Sulpice**

#### **Délibération n° 2023/63**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention avec le CAUE pour l'établissement d'un Pré-diagnostic de l'église Saint-Sulpice.

Monsieur Le Maire indique que des travaux d'envergure ont été menés lors de précédents mandats, notamment avec la réfection de la toiture et qu'il convient de pouvoir établir un diagnostic des travaux plus ou moins urgent à réaliser pour maintenir le bâtiment en bon état.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE** la convention avec le CAUE pour l'établissement d'un Pré-diagnostic de l'église Saint-Sulpice pour un montant de 3 500 € dont un reste à charge de la commune

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **6 - TARIFS -COMMUNAUX – Détermination du tarif d'un caveau en concession**

### **Délibération n° 2023/64**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors de la tranche de travaux de cette année, dans le cadre de la procédure d'abandons de concessions, il a été récupéré un emplacement avec un caveau 2 places.

Monsieur Le Maire propose de mettre en place un tarif pour les concessions avec caveau qui pourraient être remis à disposition lors des demandes de concessions.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE** de fixer à 1 000 euros la mise à disposition d'un caveau 2 places dans les concessions équipées.

**DIT** que l'acquéreur devra également s'acquitter du tarif d'acquisition de concession en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **7 - DEVIS TRAVAUX MAIRIE**

### **Délibération n° 2023/65AR**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>8</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>12</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Monsieur Le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Robin Peinture pour la rénovation de la salle de réunion et du bureau de Maire pour un montant de 5 293.27 € HT.

Ces travaux sont nécessaires afin de pouvoir mettre en services les locaux rapidement.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE** Monsieur Le Maire présente à signer le devis de l'entreprise Robin Peinture pour la rénovation de la salle de réunion et du bureau de Maire pour un montant de 5 293.27 € HT.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il va signer un devis pour un remplacement d'une colonne eau au château d'eau de 3 950 €.

La cuve de traitement est en place dans le château d'eau – mise en service après les tests et analyses validée par l'ARS. Monsieur Métivier s'interroge sur la durée de vie des charbons. Monsieur Le Maire indique que les charbons vont filtrer l'Atrazine et d'autres molécules non encore analysées et qu'on ne connaît pas la fréquence de changement des charbons et que la découverte de nouvelles molécules influe sur la réflexion de la solution à adopter pour la sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable.

Monsieur Dubreuil indique qu'il n'arrive pas à avoir un devis pour un nouveau forage.

### **Commission environnement du 15 novembre**

#### *Bilan Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)*

Réunion avec Madame la Sous-Préfète, les communes doivent définir les zones avant le 31/12/23 après consultation de la population. Il faut définir la position de la commune et l'avis (le ressenti) de la population.

Monsieur Le Maire indique que dans un premier temps, une réunion va être organisée avec les propriétaires de terres agricoles et les exploitants.

Monsieur Métivier indique que l'avis de la population est important car cela correspond au cadre de vie qu'elle a choisi.

#### *Meublés de tourisme*

Monsieur Le Maire confirme au conseil qu'il a envoyé une demande au Préfet pour pouvoir appliquer une régulation des meublés. La commission a fait des propositions de critères qui seront transmis à la communauté de communes. Monsieur Métivier trouve que cela est discriminatoire. Monsieur Le Maire indique qu'il faut se prévaloir du développement excessif des meublés de tourisme. Monsieur Dubreuil demande si la taxe de séjour revient à la commune, Monsieur Le Maire répond que non c'est l'office de tourisme qui la perçoit. Monsieur Le Maire précise que pour la régulation, un règlement sera adopté par la communauté de Communes avec différents niveaux puis les communes se positionneront sur le niveau de leurs choix

#### *Cimetière*

Prévisions budgétaire 2024 : végétalisation et exhumations : 10 000 €

Monsieur Dubreuil informe qu'une démonstration d'engin à désherber sera faite début janvier.

Prochaine réunion de la commission 28/11 20h

### **Commission communication – Madame Barban**

Rencontre avec un nouvel habitant qui propose de faire un nouveau site internet pour la commune. Devis 3200 €. Présentation du projet en réunion de bureau, plusieurs points à définir : étude des besoins, gestion du site...

Monsieur Le Maire indique que la commune dispose déjà de 3 médias (site, panneau pocket et bulletin d'information semestriel). Monsieur Métivier a consulté plusieurs sites, tous différents.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation.

Accueil des nouveaux habitants : courrier distribués – invitation aux vœux de la municipalité

Route d'Eole le 24/03/24

### **Commission bâtiments**

Faire le chiffrage des différents petits travaux

**Commission voirie**

Monsieur Le Maire rappelle que l'année 2024 sera consacrée à la première tranche de la route de Pontlevoy et qu'il est en attente du coût plus précis des travaux.

Monsieur Dubreuil indique que les personnes présentes à la réunion d'information n'avaient pas l'air « affolées » par l'ampleur des travaux. Monsieur Le Maire indique que l'architecte et le Conseil Départemental ont donné de bonnes explications et que la population était réceptive.

Monsieur Métivier constate que la chaussée sera ouverte jusqu'au carrefour pour le renouvellement des canalisations d'eau, Monsieur Le Maire indique que cela posera des problèmes de circulation.

Monsieur Dubreuil demande s'il est prévu l'installation de borne de rechargement sur la place, Monsieur Le Maire répond que non.

Monsieur Métivier demande avant la tranche 2026 il y aura des ralentissements avant le rétrécissement qui sera fait en 2024, Monsieur Le Maire indique qu'il pourra être mis en place une signalisation.

Monsieur Dubreuil demande si des travaux complémentaires sont prévus par rapport à la haie du stade. Monsieur Le Maire indique qu'il pourrait être envisagé une ombrière, Monsieur Barboux suggère de prendre contact avec le voisinage.

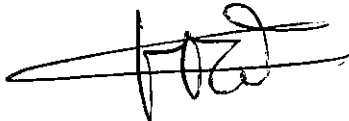
Monsieur Dubreuil demande l'état d'avancement de la vente de l'auberge du centre. Monsieur Le Maire indique que selon les informations dont il dispose, un couple, déjà évoqué, est en recherche de financement (apport personnel + prêt sur l'honneur + prêt classique). Monsieur Breton a reçu 3 autres propositions.

Prochain conseil le 15 décembre 2023

Séance levée à 23h00.

**Le secrétaire**

**Fabien METIVIER**



**Le Maire**

**Eric LACROIX**

